

Québec, le 17 avril 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement, ministre de la Justice et Procureur général
du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur,

La présente est pour donner suite à une pétition déposée à l'Assemblée nationale le 23 mars 2023 et demandant une atténuation des nuisances sonores à l'Esplanade du Parc olympique.

À cet égard, veuillez noter que les vérifications qui s'imposent ont été effectuées auprès du Parc olympique, lequel est mandataire de l'État selon sa loi constitutive (Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, chapitre S-10.2). À ce titre, sachez que le Parc olympique a à cœur la qualité de vie citoyenne. C'est pourquoi il s'appuie et applique déjà les dispositions prévues au règlement modifiant le règlement sur le bruit (R.R.V.M. chapitre b-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les citoyens concernés par la situation de l'Esplanade du Parc olympique peuvent compter sur l'expertise et l'accompagnement du ministère du Tourisme et du Parc olympique afin d'examiner des scénarios qui pourraient mener à une bonne entente citoyenne. Les dirigeants du Parc olympique ont déjà mis en place plusieurs mesures afin de mitiger les nuisances occasionnées et poursuivent leurs efforts en ce sens.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement, l'expression de ma considération distinguée.



CAROLINE PROULX